

LE MINISTRE

Nos Réf. : ACP/2018/4615/C

Paris, le 12 MARS 2018

à

Messieurs les ministres d'Etat,

Mesdames et Messieurs les ministres,

Mesdames et Messieurs les secrétaires d'Etat

Dans la logique naturelle de la LOLF et en application du décret du premier ministre de juin 2011, l'administration française, à l'instar de ses partenaires, s'est doté d'un dispositif moderne de gouvernance et de gestion des politiques publiques en introduisant l'audit interne.

Je souhaite vous rappeler que la fonction d'audit interne, placée sous votre autorité directe, vise à vous donner une assurance raisonnable que les politiques publiques dont vous êtes responsables ne seront pas compromises par des risques mal évalués et donc non anticipés ou corrigés. Cette démarche ne vise pas à empêcher le risque, inhérent à toute prise de décision ou transformation, mais à en renforcer la robustesse et ainsi à accompagner le changement, la prise de risque, en évaluant et en mettant sous contrôle les risques.

Cette démarche est d'autant plus pertinente aujourd'hui avec le lancement du programme Action Publique 2022, décidé par le gouvernement, sous l'égide du président de la République.

Je souhaite en effet que l'audit interne de l'État, appuyé par le CHAIE, la structure interministérielle chargée de l'harmonisation de cette fonction, prenne toute sa part dans la mise en œuvre du programme Action Publique 2022 et puisse vous apporter un outil utile au pilotage stratégique de votre ministère, en toute complémentarité avec les activités traditionnelles des services d'inspection générale et de contrôle.

C'est le sens du mandat que j'ai confié au vice-président du CHAIE et à son équipe permanente dont je vous transmets une copie.

Je compte sur votre implication pour soutenir et pour utiliser à plein le dispositif de maîtrise des risques de votre département ministériel.

P.J. : Copie de la lettre de mission  
au vice-président du CHAIE

Copie : M. le Premier ministre



Gérald DARMANIN